



N°..... /ANAC

10-004-

Nouakchott, le.....

12 FEB 2012

Décision n°..... /DG/ANAC, relative aux règles
techniques générales et spécifiques applicables sur l'aire de
trafic des aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique

Article premier : l'annexe à la présente décision fixe les règles techniques générales et spécifiques applicables sur l'aire de trafic des aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique ;

Article 2 : Les exploitants de l'aire de trafic établissent les procédures opérationnelles d'exploitation de l'aire de trafic en conformité avec les règles technique mentionnées en annexe à la présente décision ;

Article 3 : Les exploitants de l'aire de trafic forment et évaluent périodiquement leur personnel sur les procédures opérationnelles d'exploitation de l'aire de trafic qui sont en rapport avec la nature de leurs missions ;

Article 4 : Date d'effet

La présente décision prend effet dès la date de sa signature.

Aboubekrine Seddigh OULD MOHAMED EL HACEN

Ampliations

- Dsana pour suivi
- SAM
- ASECNA



